

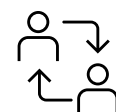


CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

**LES VALEURS
QUI ANIMENT
ET INSPIRENT
NOS ACTIONS!**

En 2017, l'Ordre a mené un processus de réflexion avec le conseil d'administration et les employés afin de rassembler toute l'équipe autour de valeurs organisationnelles communes. Alors que l'Ordre a connu une forte croissance au cours des dernières années, il nous apparaissait essentiel d'actualiser nos valeurs afin qu'elles représentent qui nous sommes réellement, animent et inspirent nos actions au quotidien, et ce, en phase avec l'évolution du monde du travail et de ses nouvelles réalités.



COLLÉGIALITÉ

> NOTRE INTELLIGENCE COLLECTIVE FAIT NOTRE DISTINCTION.



INTÉGRITÉ

> NOTRE ÉTHIQUE ET NOTRE TRANSPARENCE INSPIRENT CONFIANCE.



EXCELLENCE

> NOUS MISONS SUR LA QUALITÉ, LA PERTINENCE ET LA CONVIVIALITÉ.



INNOVATION

> NOUS SOMMES AMBITIEUX, CRÉATIFS, AGILES ET TOURNÉS VERS L'AVENIR.

PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
HÔTEL DU PARLEMENT

Monsieur le Président,

Veillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Maître Stéphanie Vallée
**MINISTRE DE LA JUSTICE ET MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES**
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

Veillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Madame Diane Legault
PRÉSIDENTE
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madame la Présidente,

Veillez recevoir, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA
Présidente du conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Année après année, l'Ordre renforce ses actions afin de remplir pleinement sa mission de protection du public. Le rapport annuel 2017-2018 l'illustre de façon éloquente. Motivé par une perspective globale de la révolution que vit le monde du travail, l'Ordre mise plus que jamais sur l'innovation et l'engagement social pour se positionner au premier plan des intervenants proactifs et visionnaires. C'est ainsi qu'il participe activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des employés, en veillant notamment au développement continu de ses membres.

BILAN DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2018

Au terme de cette dernière année de la planification stratégique 2015-2018, nous pouvons affirmer que toutes nos actions et nos efforts ont été guidés par une volonté ferme de maintenir le caractère avant-gardiste de l'organisation et d'appuyer les membres qui vivent au quotidien la révolution du monde du travail. Portée par des objectifs ambitieux et mobilisateurs, cette planification nous a permis de positionner l'Ordre comme un joueur majeur sur l'échiquier du monde de la gestion, d'accomplir avec succès notre mission première de protection du public et de soutenir nos membres dans leur rôle crucial d'assurer la pérennité des organisations et le développement des travailleurs.

VOICI UN BREF BILAN DES 5 GRANDS OBJECTIFS QUE NOUS NOUS ÉTIONS FIXÉS.

INFLUENCER



L'Ordre s'est taillé une place significative au cœur de plusieurs débats publics concernant le monde du travail. Il est fréquemment consulté sur des sujets sensibles qui influent directement sur la santé organisationnelle, tels que les normes du travail, la légalisation du cannabis ou le harcèlement au travail. Sa parole est écoutée et considérée par les dirigeants et les décideurs.

PROTÉGER



La bonification de la pratique de ses membres par le développement de leurs compétences demeure une préoccupation constante pour l'Ordre. Le rôle de partenaire stratégique que tiennent les CRHA et CRIA n'est plus à démontrer, il est un fait avéré et souhaité par les dirigeants. Leur contribution est perceptible non seulement dans le succès des organisations, mais également dans la qualité du climat de travail et la crédibilité éthique. À cet égard, l'Ordre multiplie ses efforts de surveillance de la profession. Ainsi, au cours des 3 dernières années, il a plus que triplé le nombre d'inspections professionnelles réalisées auprès de ses membres. De plus, l'amélioration constante du programme de développement professionnel veille à ce qu'ils disposent des outils les plus efficaces et à jour, inspirés des tendances observées à travers le monde.

RAYONNER



L'Ordre consacre beaucoup d'efforts à faire reconnaître la valeur de ses membres par les gens d'affaires et par le grand public. Leur apport à la santé, à la croissance et à la pérennité des organisations est constamment mis en évidence dans ses actions. Outre une vaste campagne publicitaire diffusée au cours de la dernière année, divers partenariats sont conclus avec des organismes importants du monde des affaires afin de souligner le rôle hautement stratégique des CRHA et des CRIA. Enfin, le Gala RH vient couronner les réussites et les innovations qui rejaillissent sur toute la profession.

CROÎTRE



La force et la créativité caractérisent le membership de l'Ordre. La relève y ajoute sa jeunesse, son dynamisme et sa diversité, ingrédients qui secouent les acquis et les certitudes et incitent à transformer les savoir-faire et les savoir-être. C'est pourquoi, année après année, près de 800 nouveaux membres se joignent à la grande communauté et le taux de renouvellement atteint des sommets (94 % en 2017-2018).

INNOVER



L'Ordre ne se contente jamais de seulement atteindre ses objectifs. Il les repousse toujours plus loin. Il se questionne sur son propre modèle d'affaires et pose des balises pour anticiper le futur du travail et de la profession et les compétences qui seront requises pour y évoluer avec succès. De nombreux projets novateurs sont déjà sur la planche à dessin.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE | SUITE

PROCESSUS D'INNOVATION POUR LE FUTUR DE LA PROFESSION

Cette recherche pour aligner la profession sur les besoins futurs ne se limite pas à de l'observation et à de l'anticipation. L'Ordre est aussi agent de changement qui met tout en œuvre pour influencer ce futur et créer un monde du travail où tous seront gagnants : les entreprises, les travailleurs et, par conséquent, la société dans son ensemble. Pour viser juste, l'Ordre a mené plusieurs activités de cocréation tout au long de l'année. Trois constats révélateurs et inspirants ont émergé de cette démarche :

- Il faut assumer notre leadership.
- Nous devons réfléchir et penser en écosystème.
- Il est crucial de mettre l'humain au cœur des organisations.

À partir de ces constats, nous anticipons développer trois projets novateurs et ambitieux au cours des prochaines années. Premièrement, afin que la profession puisse anticiper le futur et réagir sans attendre, l'Ordre souhaite outiller encore mieux ses membres pour qu'ils puissent assumer avec confiance et compétence le leadership de ces changements. Ensuite, l'Ordre a l'intention de connecter ceux qui détiennent l'expertise directement aux besoins des organisations, et ce, de manière interactive à l'aide des nouvelles technologies. Finalement, afin d'offrir à tous la possibilité de se développer globalement et de façon optimale, l'Ordre mettra aussi sur les compétences humaines, comme l'intelligence émotionnelle et relationnelle. À l'exemple d'une « École de la vie », l'Ordre veut ainsi favoriser le vivre ensemble au sein des organisations et des communautés.

De plus et toujours dans un souci d'innovation et d'évolution, une révision complète du Guide des compétences des CRHA et CRIA a été effectuée afin qu'il reflète l'évolution de la profession et du monde du travail. Une réelle synergie entre le contexte de pratique, les différents domaines professionnels et les compétences transversales transformera le guide qui sera lancé au cours de la prochaine année.

PRÉSENCE ACCRUE DE L'ORDRE DANS LES DÉBATS PUBLICS

Soucieux de l'intérêt général du public et porté par sa mission de protection, l'Ordre a été très présent cette année dans les débats publics. Acteur d'influence, il s'est exprimé sur de nombreux thèmes d'actualité à travers les médias et dans le cadre de représentations et de consultations publiques. Il a ainsi trouvé écho auprès du public et des décideurs politiques.

Le mouvement contre le harcèlement qui a ébranlé tout le Québec l'a particulièrement interpellé. L'expertise de ses membres en la matière lui a permis de se positionner comme un intervenant de premier plan sur la question. D'autres sujets chauds ont aussi retenu son attention, dont la légalisation du cannabis, la diversité au travail, le salaire minimum et la réforme des normes du travail.

VASTE STRATÉGIE POUR FAIRE CESSER LE HARCÈLEMENT

La prévention et l'intervention en matière de harcèlement dans les milieux du travail sont un enjeu prioritaire pour l'Ordre. Depuis plusieurs années, l'Ordre s'attaque à cette problématique sur tous les fronts, sensibilisant les gestionnaires et les dirigeants et outillant ses membres afin qu'ils puissent agir non seulement pour faire cesser le harcèlement, mais aussi pour établir et maintenir un climat de travail qui en soit exempt. Pour lui, il est impératif que cette importante responsabilité, notamment la réalisation de l'enquête à la suite d'une plainte et la formulation de recommandations, soit confiée à des professionnels compétents et impartiaux tels que les CRHA et les CRIA.

En réponse aux événements troublants rapportés dans les médias depuis l'automne, l'Ordre est plus que jamais déterminé à atteindre cet objectif. Voilà pourquoi il s'est engagé à doter ses membres de toutes les compétences et aptitudes requises pour intervenir efficacement en la matière. C'est ainsi qu'il a développé au cours de la dernière année un plan pour appuyer concrètement leur pratique tout en sensibilisant et outillant le public. Sa conviction : offrir un milieu de travail sain à chacun est l'affaire de tous. Plusieurs actions en ce sens sont en cours et d'autres verront le jour dans la prochaine année.

POSITIONNER LES CRHA ET LES CRIA DANS LES HAUTES SPHÈRES DE LA GOUVERNANCE

Convaincu de la valeur inestimable que représente la profession pour les organisations du Québec, l'Ordre souhaite non seulement consolider sa position stratégique, mais aussi la renforcer. Pour ce faire, une consultation a été menée et une stratégie a été élaborée pour, notamment, favoriser la présence des CRHA et des CRIA dans les conseils d'administration. Cette stratégie sera déployée dans les mois à venir afin de générer un impact encore plus déterminant de la fonction ressources humaines.

AMORCE DE LA PROCHAINE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Une planification stratégique prend fin, mais une autre se pointe déjà à l'horizon plus ambitieuse, plus audacieuse, plus novatrice et plus stimulante, mais aussi sous le signe de la continuité.

Alors, cap sur 2022 pour une profession à la posture plus forte que jamais !



Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA
Présidente du conseil d'administration



Manon Poirier, CRHA
Directrice générale



REGARD SUR 2017-2018

RELATIONS PUBLIQUES

L'Ordre s'est positionné sur de nombreux enjeux d'actualité tels que le harcèlement, la pénurie de main-d'œuvre, la légalisation du cannabis, le salaire minimum, la réforme de la Loi sur les normes du travail et la diversité au travail. Il a également effectué plusieurs représentations auprès d'instances gouvernementales et participé à des consultations publiques.



378 MENTIONS
MÉDIATIQUES

GALA RH

Le 4 mai 2017 a eu lieu la première édition du Gala RH tenu au profit de la Fondation CRHA. Précédé de la cérémonie de remise des permis aux nouveaux membres, ce prestigieux événement a souligné le succès et les réalisations de CRHA et de CRIA d'exception.



10 PRIX ET
DISTINCTIONS
REMIS

2 DISTINCTIONS FELLOWS
4 PRIX RECONNAISSANCE RH
2 PRIX COUP DE CŒUR
2 PRIX ENGAGEMENT

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

À la fin de mars 2018, une campagne publicitaire sur le thème Mise sur l'expertise des CRHA a été diffusée afin d'informer le public et les gens d'affaires sur le rôle stratégique que jouent les membres au quotidien. Des publicités à la télévision et sur le web qui ont fait rayonner la profession à la grandeur du Québec!



PROGRAMME
D'INSPECTION

327 INSPECTIONS
RÉALISÉES

avec une approche
d'accompagnement
professionnel.

Une campagne de sensibilisation a été réalisée afin d'expliquer en quoi consiste le processus d'inspection professionnelle de l'Ordre.

GUIDE SUR LA
LÉGALISATION
DU CANNABIS



Afin de soutenir les entreprises qui devront composer avec cette nouvelle réalité, l'Ordre a produit ce guide qui fait son chemin dans de nombreuses organisations du Québec.



ACTIVITÉS DE
FORMATION

Une offre de développement professionnel diversifiée et accessible!

7 COLLOQUES
ET RENDEZ-VOUS

7 ACTIVITÉS DU CERCLE

86 FORMATIONS EN SALLE

63 FORMATIONS
À DISTANCE

39 GROUPES
DE DISCUSSION

9 DYADES DU PROGRAMME
DE MENTORAT

1 CONGRÈS

10 % DES ACTIVITÉS
OFFERTES GRATUITEMENT!

UNE COMMUNAUTÉ
DE CRHA ET CRIA QUI
PREND DE L'AMPLEUR



10 439
MEMBRES

Taux de renouvellement
de 94 %



3 488
ABONNÉS ÉTUDIANTS

MÉDIAS SOCIAUX



16 633
Facebook Ordre



6 135
Facebook Futurs CRHA - CRIA



11 352
LinkedIn — Entreprise



20 682
LinkedIn — Groupe



4 351
Twitter



752
Instagram

EMPLOI CRHA+

Service d'emploi propulsé par l'Ordre qui soutient les membres dans leur employabilité et dans leur recherche de professionnels RH.



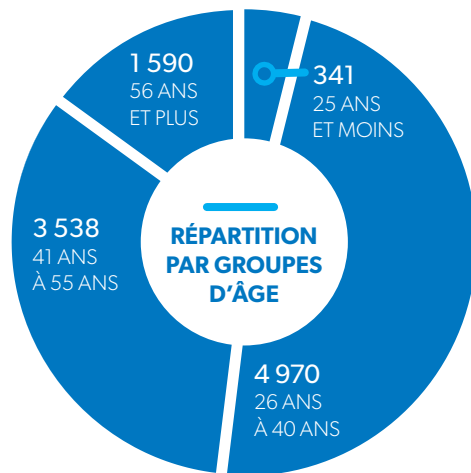
HAUSSE DE 15 %
DES REVENUS

GUIDE DES COMPÉTENCES

Un processus de cocréation impliquant 250 intervenants a permis la révision complète du Guide des compétences des CRHA et CRIA afin de l'adapter à l'évolution de la profession et du monde du travail. Une réelle synergie entre le contexte de pratique, les différents domaines professionnels et les compétences transversales transformera le Guide. Ce nouveau guide sera lancé au courant de la prochaine année.

NOS MEMBRES

UNE COMMUNAUTÉ FORTE
DE PLUS DE 10 000 MEMBRES !



Les CRHA et CRIA maintiennent un climat sain et propice à la croissance des organisations par leur expertise dans les divers champs de pratique de la profession :

- Gestion stratégique des ressources humaines et de l'organisation
- Développement des compétences
- Santé, sécurité et mieux-être au travail
- Relations du travail
- Rémunération globale
- Dotation
- Développement organisationnel

ÉVOLUTION
DU TABLEAU
DE L'ORDRE

10 439
2018



10 123
2017



10 040
2016



9 833
2015



9 436
2014



STATUT DE PRATIQUE



1 268
EN PRATIQUE
PRIVÉE



9 171
EN ENTREPRISE

SEXE



2 749
HOMMES



7 690
FEMMES

TITRE PROFESSIONNEL

CRIA

2 483
CRIA

CRHA

7 956
CRHA

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2018
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

NOMBRE	RÉGION
128	Bas-Saint-Laurent — 01
125	Saguenay-Lac-Saint-Jean — 02
1 154	Capitale-Nationale — 03
245	Mauricie — 04
250	Estrie — 05
4 631	Montréal — 06
343	Outaouais — 07
142	Abitibi-Témiscamingue — 08
64	Côte-Nord — 09
18	Nord-du-Québec — 10
34	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine — 11
415	Chaudière-Appalaches — 12
471	Laval — 13
296	Lanaudière — 14
431	Laurentides — 15
1 530	Montérégie — 16
105	Centre-du-Québec — 17
57	Hors du Québec — 99

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2018 SELON LA CLASSE DE MEMBRES ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT UN PERMIS	COTISATION ANNUELLE	
		Montant	Date du versement
Membres réguliers	9 244	555 \$	1 ^{er} avril 2017
Membres réguliers (nouveaux diplômés)	516	207,60 \$	1 ^{er} avril 2017
Membres retraités	272	111 \$	1 ^{er} avril 2017
Membres à cotisation réduite	333	277,50 \$	1 ^{er} avril 2017
Membres professeurs	74	277,50 \$	1 ^{er} avril 2017
Total	10 439		

INSCRIPTIONS AU TABLEAU EN 2017-2018

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE
Total des inscriptions	912
Premières inscriptions	804

RETRAITS DU TABLEAU	NOMBRE
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle	633
Radiation pour défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés pour la période du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2015	1

- L'Ordre n'a aucune inscription au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.
- L'Ordre n'a pas suspendu ni révoqué de permis.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et p de l'article 94 du Code des professions.
- L'Ordre n'a pas de condition ni de formalité de délivrance de certificats d'immatriculation ni de certificats de spécialistes.

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS



ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS À L'ÉGARD DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC

- Mise en ligne d'une procédure d'admission réservée aux diplômés hors Québec. Cette procédure met en images toutes les étapes du processus d'admission, de la réception du dossier à la délivrance du permis.
- Organisation de deux soirées d'accueil et d'information destinées aux futurs membres. Lors de ces soirées, l'Ordre porte une attention particulière à la qualité et à la pertinence de l'information fournie aux diplômés hors Québec.

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Province de Québec	398	362	0	36

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

	LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Province de Québec	376	376	0	0
	Province de l'Ontario	4	4	0	0
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	5	5	0	0
UE	France	16	16	0	0
	Reste de l'Union européenne	4	4	0	0
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	8	8	0	0
	Total hors du Canada	28	28	0	0

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis, ni de demande fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

FONDATION CRHA

MISSION

Contribuer à l'avancement de l'éducation dans le domaine de la gestion des ressources humaines et en relations industrielles ainsi qu'au développement de la profession.

GRÂCE À SON SOUTIEN FINANCIER, LA FONDATION :

1>

Appuie la **relève** étudiante prometteuse et engagée;

2>

Favorise l'**innovation** par l'avancement de l'éducation dans le domaine des ressources humaines et des relations industrielles;

3>

Soutient la **recherche** pour anticiper l'évolution du monde du travail.

DEPUIS 2013, LA FONDATION CRHA C'EST...



11
BOURSES
DE RECHERCHE



86
BOURSES
UNIVERSITAIRES



215 500 \$
REMIS
EN BOURSES

BILAN DE L'ANNÉE QUI SE TERMINE

RELÈVE

La Fondation a remis 16 bourses à des étudiants de 8 universités du Québec.

Nouveauté cette année, 2 bourses Mentorat ont été remises à des étudiantes qui terminent leur programme universitaire. Financée par un CRHA | CRIA, cette bourse est assortie de rencontres de mentorat entre le professionnel et l'étudiant.

Autre initiative rendue possible grâce à un important partenariat, 8 jeunes professionnels ont pu vivre gratuitement une expérience personnalisée lors du Congrès RH 2017.

RECHERCHE

Deux bourses de recherche de 10 000 \$ ont été octroyées. Ainsi, une équipe de HEC Montréal se penchera sur les rôles et les défis des gestionnaires en RH dans la transition vers le 4.0, tandis qu'une chercheuse de l'Université de Sherbrooke étudiera l'apport des professionnels en ressources humaines à la problématique de conciliation travail-vie personnelle.

CAP SUR 2018-2019

RELÈVE

La Fondation élargira son action en offrant un plus grand nombre de bourses universitaires d'excellence et de bourses Mentorat.

Elle ajoutera également des bourses d'engagement pour valoriser des étudiants qui se démarquent par une implication citoyenne hors du commun et elle mettra sur pied un fonds d'appui aux études doctorales pour soutenir des doctorants dans le rayonnement de leurs travaux.

RECHERCHE

En plus de soutenir deux projets de recherche présentés par des professeurs-chercheurs, la Fondation développera un programme de recherche-action pour établir des ponts entre les chercheurs et les entreprises. L'objectif est de réaliser des études et des recherches qui apporteront des réponses pratiques aux enjeux RH que les organisations vivent aujourd'hui.



LA FONDATION CRHA SOUHAITE REMERCIER TOUS SES PARTENAIRES, EN PARTICULIER LES MEMBRES DE L'ORDRE AINSI QUE LES ENTREPRISES QUI, PAR LEUR CONTRIBUTION, PERMETTENT À LA FONDATION DE RÉALISER SA MISSION!

ÉQUIPE DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

- Manon Poirier, CRHA, directrice générale
- Geneviève Bilodeau, adjointe de direction

AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMISSION

- M^{re} Edith Rondeau, directrice, affaires juridiques et admission, secrétaire de l'Ordre
- Gabrielle Dubois, agente, admission
- Kelly Guizonne, CRHA, agente, admission
- Mylène Montpetit, coordonnatrice, affaires professionnelles
- Ornella Muia, responsable des admissions
- Geneviève Pagé, agente, admission

BUREAU DU SYNDIC

- Gilbert Rousseau, CRHA, syndic
- Chantal Giroux, CRHA, syndique adjointe

COMMUNICATIONS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES

- Bruno Dupuis, directeur, communications et solutions numériques
- Anas Alami-Laroussi, coordonnateur, Emploi CRHA+
- Marie-Claude Bordeleau, conseillère, solutions numériques
- Élise Briosi, chargée de projet, marketing

- Marilynne Brosseau, édimestre
- Roxanne Brousseau, coordonnatrice, marketing
- Julie Carrière, coordonnatrice, promotion
- Alune Diop, intégrateur, web et courriels
- Noémie Ferland-Dorval, conseillère, communications
- Tamara Fernandez, agente, contacts clients
- Pier-Luc Fillion, CHRA, conseiller junior, relève
- Marie-Ève Girard, CRHA, chef de produit et de la marque
- Rozane Gratton, coordonnatrice, solutions numériques
- Isabelle Lajoie, chargée de projet, événements
- Catherine Lefoll, responsable des comptes publicitaires
- Fatima Mahyou-Bouchet, coordonnatrice, événements
- Damien Meunier, conseiller, marketing

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET QUALITÉ DE LA PRATIQUE

- Chantal Lamoureux, CRHA, directrice, développement professionnel et qualité de la pratique
- Julie Barriault, CRHA, inspectrice
- Catherine Bédard, CRHA, chef, développement professionnel et qualité de la pratique
- Stéphanie Bérubé, CRHA, conseillère, développement professionnel
- Stéphanie Brault, CRHA, conseillère, développement professionnel
- Geneviève Brindamour, CRIA, conseillère junior, développement professionnel
- François Cadorette, agent, formation continue

- Colette Côté, CRHA, inspectrice
- Jean-François Dallaire, CRHA, inspecteur et conseiller, développement professionnel
- Justine Delisle, CRHA, conseillère, développement professionnel
- Angélique Deschamps-Emery, agente principale, développement professionnel
- Patrick Dufault, CRHA, conseiller, développement professionnel
- André Lacaille, CRIA, inspecteur
- Alexandra Laporte, agente, développement professionnel
- Pamela Marceau-Houle, agente, inspection professionnelle
- Jean-Pierre Morin, CRHA, inspecteur
- Diane Nobert, CRHA, conseillère, développement professionnel
- Pierre-Alain Rey, CRHA, inspecteur principal
- Marie-Aude Sauvageau, agente, formation continue
- Kim Ste-Marie, conseillère technique, développement professionnel

FINANCES ET ADMINISTRATION

- Ginette Gaudreau, contrôleur
- Amal Aghelias, CPA, CMA, comptable
- Stéphanie Beaulieu-Viens, agente, inscriptions
- Magali Dulac, technicienne, comptabilité
- Stéphanie Hogue, agente, comptabilité et administration
- Pascale Ste-Marie, agente, comptabilité et administration

FONDATION

- Manon Poirier, CRHA, directrice générale
- Geneviève Bilodeau, chargée de projet
- Marie Boulanger, conseillère, développement philanthropique

RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

- Marie-Eve Chaput, CRIA, conseillère, ressources humaines
- Johanne Dufort, agente, administration et logistique des formations
- Liette Morin, secrétaire-réceptionniste



EMPLOYEUR
REMARQUABLE

Depuis 2017, l'Ordre détient la certification enviable d'Employeur remarquable qui témoigne d'une organisation qui, fidèle à ce qu'elle prêche, maintient l'équilibre entre sa réussite et le bien-être de ses employés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

De gauche à droite :
Jacques Richer, Debbie Zolondek,
Marie-Josée Douville, CRHA, Céline
Plamondon, FCPA, FCA, CIA, M^e André
Sasseville, CRIA, Marianne St-Pierre-
Plamondon, CRHA, Denis Desaulniers,
CRHA, Manon Poirier, CHRA, directrice
générale, Philippe Mast, CRHA, Geneviève
Cloutier, CRHA, Manon Perreault, CRHA,
Natacha Laurin, CRHA, Jacques Nadeau,
Christian LeBlanc, CRIA, Sylvie Guerrero,
CRHA, Philippe Legault, CRIA

Absents sur la photo :
Philippe De Villers, CRHA, Julie Moreau,
CRHA, Laurent Vorelli, CRHA

PRÉSIDENTE

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA
Élue au suffrage des administrateurs le 10 mai 2017

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
SECTEUR UNIVERSITAIRE		RÉGION 1 — BAS-SAINT-LAURENT, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CAPITALE-NATIONALE, CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	
Sylvie Guerrero, CRHA	Élue – 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)	Marie-Josée Douville, CRHA	Élue – 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)
SECTEUR SYNDICAL		Julie Moreau, CRHA	Élue – le 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)
Christian LeBlanc, CRIA	Élu – 10 mai 2017 (1 ^{er} mandat)	RÉGION 2 — MAURICIE, OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET CENTRE-DU-QUÉBEC	
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS		Natacha Laurin, CRHA	Élue – 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)
Jacques Nadeau	Nommé – 10 mai 2017 (1 ^{er} mandat)	Philippe Legault, CRIA	Élu – 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)
Céline Plamondon, FCPA, FCA, CIA	Nommée – 13 mai 2015 (2 ^e mandat)	RÉGION 3 — ESTRIE, MONTÉRÉGIE	
Jacques Richer	Nommé – 5 mai 2012 (3 ^e mandat)	Philippe De Villers, CRHA	Élu – 11 mai 2016 (1 ^{er} mandat)
Debbie Zolondek	Nommée – 25 janvier 2017 (1 ^{er} mandat)	Manon Perreault, CRHA	Élue - 14 mai 2014 (2 ^e mandat)
		RÉGION 4 — MONTRÉAL, LAVAL	
		Geneviève Cloutier, CRHA	Élue - 15 mai 2013 (3 ^e mandat)
		Denis Desaulniers, CRHA	Élu – 10 mai 2017 (1 ^{er} mandat)
		Philippe Mast, CRHA	Élu - 13 mai 2015 (2 ^e mandat)
		M ^e André Sasseville, CRIA	Élu – 10 mai 2017 (1 ^{er} mandat)
		Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA	Élue - 15 mai 2013 (3 ^e mandat)
		Laurent Vorelli, CRHA	Élu – 10 mai 2017 (1 ^{er} mandat)

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2018

Conformément au Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d’administration de l’Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, il y a eu des élections en 2018 dans les régions 1, 2 et 3 ainsi que dans le secteur universitaire.

La période de mise en candidature a débuté le 5 février 2018 et la clôture du scrutin a eu lieu le 13 avril 2018 à 17 h. Le dépouillement du scrutin a été effectué le 16 avril 2018 au siège social de l’Ordre en présence de la secrétaire de l’Ordre, M^e Edith Rondeau, et de trois scrutatrices, soit Emmanuelle Crête, CRHA, Josée Despatie, CRHA et Annabelle Lefebvre, CRHA. Des employés de l’Ordre ont également collaboré à ce dépouillement.

Les administrateurs de l’Ordre sont élus pour un mandat de 2 ans.



**L’ORDRE TIENT À FÉLICITER LES NOUVEAUX ÉLUS
AINSI QUE LES ADMINISTRATEURS RÉÉLUS.**
Ils sont officiellement entrés en fonction le 9 mai 2018.

SEPT POSTES ÉTAIENT À POURVOIR :

RÉGION ÉLECTORALE	POSTES À POURVOIR	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
Région 1	2	Marie-Josée Douville, CHRA Julie Moreau, CRHA	Marie-Josée Douville, CRHA Marie-Ève Fradette, CRHA Martin Trudel, CRHA	Marie-Josée Douville, CRHA Marie-Ève Fradette, CRHA
Région 2	2	Natacha Laurin, CRHA Philippe Legault, CRIA	Chantale Gagnon, CRIA Natacha Laurin, CRHA Philippe Legault, CRIA Yves Roy, CRHA	Chantale Gagnon, CRIA Philippe Legault, CRIA
Région 3	2	Philippe De Villers, CRHA Manon Perreault, CRHA	Philippe De Villers, CRHA Josée Marcotte, CRHA Manon Perreault, CRHA	Philippe De Villers, CRHA Manon Perreault, CRHA

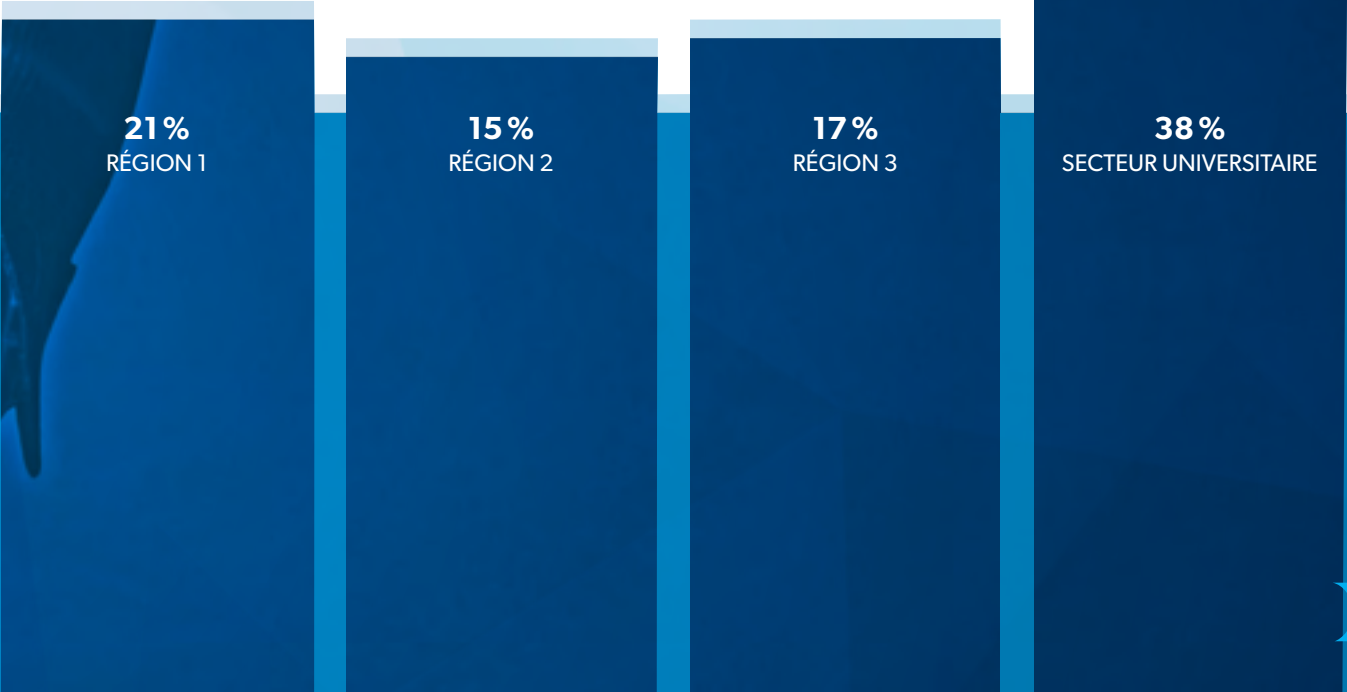
SECTEUR ÉLECTORAL

Secteur universitaire	1	Sylvie Guerrero, CRHA	Sylvie Guerrero, CRHA Éric Jean, CRIA	Sylvie Guerrero, CRHA
-----------------------	---	-----------------------	--	-----------------------

Région 1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches.
Région 2 : Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, Centre-du-Québec.
Région 3 : Estrie, Montérégie.
Secteur universitaire : Pour faire partie du secteur universitaire, un membre doit être professeur titulaire, agrégé ou adjoint dans une université.

TAUX DE PARTICIPATION

18 % des membres appelés à voter ont exercé leur droit. Plus précisément :



ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration joue un rôle fondamental en assurant la mission première de l'Ordre, la protection du public. Il détermine les orientations stratégiques de l'organisation, veille à l'application de l'ensemble des règlements, en particulier du Code des professions, et contribue, par ses travaux et ceux de ses comités, au développement de la profession. Il exerce une surveillance constante sur les différentes pratiques des membres à l'aide du programme d'inspection professionnelle et du suivi de la formation continue.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Ordinaires	6
Extraordinaires	0

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE L'ORDRE

PRÉSIDENTE

La présidente du conseil d'administration est bénévole et ne reçoit aucune rémunération.

ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de l'Ordre sont bénévoles et ne reçoivent aucune rémunération.

DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération versée à la directrice générale pour la période 2017-2018 était de 252 294 \$. Ce montant comprend le salaire annuel et les avantages sociaux. Mme Manon Poirier, CRHA occupe le poste de directrice générale depuis le 25 janvier 2016.

CAS PRATIQUE – ÉTHIQUE

Au cours de chacune des rencontres du conseil d'administration, un cas pratique est soumis aux administrateurs qui en discutent et partagent leurs réflexions sur la façon de le résoudre.

Cette activité permet aux administrateurs de développer leurs réflexes en matière d'éthique.



Afin qu'ils exercent pleinement leur rôle, les nouveaux administrateurs reçoivent dès leur entrée en fonction une formation sur le système professionnel, l'éthique, la gouvernance d'un ordre professionnel ainsi que sur les dossiers stratégiques à venir.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | SUITE

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMINATIONS

- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement* pour l'année 2017.
- Nomination des récipiendaires de la *Distinction Fellow*, des prix *Reconnaissance RH* et du prix *Engagement* pour l'année 2018.
- Nomination des membres des différents comités de gouvernance de l'Ordre, soit comité d'audit, comité RH, comité de gouvernance et d'éthique et comité de planification stratégique.
- Nomination des membres du comité exécutif.
- Nomination des membres du comité d'inspection professionnelle.
- Nomination et renouvellement de mandat pour le comité de la formation.
- Nomination du représentant de l'Ordre à CRHA Canada pour l'année 2017-2018.
- Désignation des administrateurs de l'Ordre siégeant au CA de la Fondation.
- Nomination des scrutateurs pour l'élection de membres du conseil d'administration 2018.

ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE L'ORDRE

- Adoption du mandat du président du conseil d'administration de l'Ordre.
- Adoption du mandat du conseil d'administration de l'Ordre.
- Adoption du mandat du comité de gouvernance et d'éthique de l'Ordre.
- Adoption des radiations du Tableau de l'Ordre pour non-paiement de cotisation.
- Adoption des radiations du Tableau de l'Ordre pour défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015.
- Adoption de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle pour la période 2016-2017.
- Adoption du rapport annuel 2016-2017.
- Adoption d'une prime unique pour l'assurance responsabilité professionnelle.

- Adoption d'une politique d'horaire de travail comprimé pour les employés de l'Ordre.
- Adoption de la composition des jurys pour l'attribution de la *Distinction Fellow* et des prix *Reconnaissance RH* pour l'année 2018.
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption du nouveau guide des compétences des CRHA et CRIA.
- Adoption du programme de surveillance générale 2018-2019.
- Modification au programme de formation continue obligatoire afin de permettre le report d'un maximum de 12 heures effectuées en sus des heures requises pour la période 2015-2018 sur la période 2018-2021.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- Adoption des états financiers audités pour l'exercice financier 2016-2017.
- Adoption d'un budget additionnel à utiliser avant la fin de l'exercice 2017-2018 pour entreprendre ou bonifier des projets stratégiques.
- Adoption d'une résolution recommandant aux membres à l'assemblée générale annuelle d'indexer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre.
- Adoption d'une résolution recommandant aux membres à l'assemblée générale annuelle de prolonger le mandat d'audit des livres de l'Ordre de la firme Demers Beaulne pour l'exercice 2017-2018.
- Adoption d'un budget supplémentaire afin de mener une campagne publicitaire au printemps 2018.
- Adoption du budget 2018-2019.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017-2018

L'assemblée générale annuelle des membres où l'on fera état des activités réalisées au cours de l'exercice financier correspondant aux présentes données aura lieu le 6 novembre 2018 à l'hôtel Holiday Inn & Suites Montreal Centre-ville Ouest, situé à Montréal.

COMITÉS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



EN PLUS DU COMITÉ EXÉCUTIF, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE SUR QUATRE COMITÉS POUR MENER À BIEN SA MISSION.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité a pour mandat d'assurer que le conseil d'administration et la direction de l'Ordre maintiennent les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique, notamment en ce qui a trait à la structure, la composition, le rendement et le fonctionnement du conseil et de ses comités.

Cette année, le comité a notamment défini le rôle et les responsabilités des administrateurs et a travaillé sur le Règlement sur les élections au conseil d'administration afin de le rendre conforme aux récents changements législatifs. De plus, le comité a revu le mandat du président et celui du conseil d'administration.

MEMBRES DU COMITÉ

- Manon Perreault, CRHA, présidente
- Rachel Dupuis, CRHA
- Julie Moreau, CRHA
- Jacques Nadeau, administrateur nommé par l'Office des professions
- Jacques Richer, administrateur nommé par l'Office des professions

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

10

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La mission de ce comité est d'assurer une surveillance sur la mise en place de pratiques, de politiques et de normes qui assurent une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Approbation de l'hypothèse budgétaire pour l'augmentation annuelle et les bonis.
- Approbation de la politique sur l'horaire comprimé.
- Révision et mise à jour du plan de relève.
- Évaluation de la performance de la directrice générale.
- Révision de la liste des indicateurs RH et analyse des données.

MEMBRES DU COMITÉ

- Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA, présidente
- Diane Champagne, CRHA, Distinction Fellow
- Denis Desaulniers, CRHA
- Marie-Josée Douville, CRHA
- Natacha Laurin, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

3

COMITÉ D'AUDIT

Ce comité a pour mission d'assurer l'intégrité de l'information de nature financière qui est véhiculée.

Cette année, le comité a travaillé à l'inventaire des risques afin de dégager une matrice de risques et d'identifier les plus probables. Cet exercice permettra d'élaborer un plan d'action pour la période 2018-2019.

MEMBRES DU COMITÉ

- Philippe De Villers, CRHA, président
- Jean-Stéphan Canton, CRHA (à partir du 8 novembre 2017)
- Philippe Lévesque-Groleau, CRHA (à partir du 24 janvier 2018)
- Jacques Nadeau, administrateur nommé par l'Office des professions
- Céline Plamondon, FCPA, FCA, CIA, administratrice nommée par l'Office des professions
- Laurent Vorelli, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

4

COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La mission de ce comité est de définir les grandes orientations de l'Ordre et de les proposer au conseil d'administration.

Le comité a assuré l'application et le suivi de la planification stratégique 2015-2018 en plus de travailler activement à l'élaboration de la planification stratégique 2018-2021. À cet effet, plusieurs ateliers de réflexion ont eu lieu, dont un spécifiquement sur la protection du public et la signification de cette mission première pour l'Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ

- Geneviève Cloutier, CRHA, présidente
- Christine Corbeil, CRHA
- Nancy Larose, CRIA
- Philippe Legault, CRIA
- Philippe Mast, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

4

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise les mandats que lui confie le conseil d'administration et lui rend compte de ses activités. Il formule des recommandations sur toute question soumise au conseil d'administration et exerce les fonctions et pouvoirs de celui-ci entre les séances de travail, à l'exclusion de ceux que le Code des professions et la régie interne réservent à d'autres instances.

MEMBRES DU COMITÉ

- Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA, présidente
- Geneviève Cloutier, CRHA
- Philippe De Villers, CRHA
- Manon Perreault, CRHA
- Jacques Richer, administrateur
nommé par l'Office des professions

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Délivrance de permis à des candidats ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'infractions criminelles qui, de l'avis motivé du comité exécutif, n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Ordinaires	2
Extraordinaires	0

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation de l'Ordre est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement de niveau universitaire et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'adéquation entre les compétences nécessaires à l'exercice de la profession et celles développées dans le cadre de la formation initiale sanctionnée par un diplôme menant à l'obtention du permis.

MEMBRES DU COMITÉ

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS

- Virginie Bronsard, CRHA, présidente
- Chantal Hains, CRHA

BUREAU DE LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE

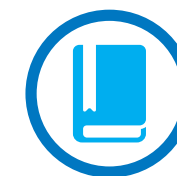
- Pamela Lirio, professeure adjointe à l'Université de Montréal
- François-Bernard Malo, professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Marie-Claude Riopel, conseillère experte aux affaires universitaires à la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

NOMBRE DE RÉUNIONS

2



Le comité de la formation a poursuivi ses travaux quant à l'ajout de diplômes donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre, lesquels diplômes sont déterminés par l'article 1.04 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.



Le comité des équivalences doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis.

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

10

MEMBRES DU COMITÉ

- Caroline Beaumont, CRHA
- Gisèle Boivin, CRHA
- Jocelyne Chaperon, CRHA
- Monique Landry, CRHA
- Yves Roy, CRHA
- Nathalie Tousignant, CRHA

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	37	12	5	20	0
Au Canada	17	1	12	1	2
Hors du Canada	75	1	49	5	17

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE		
	Au Québec	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0	0
Stage	0	0	0
Examen	5	12	49
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Expérience et examen	0	0	0

L'Ordre n'a traité aucune demande de reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions.

Vingt-six candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis se sont adressés à l'Ordre.

L'Ordre a reçu et traité une demande de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française. Aucune autre demande de délivrance de permis temporaire, restrictif temporaire ou spécial n'a été reçue ou traitée.

COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES



Le comité de révision des équivalences a pour mandat de réviser, à la demande écrite d'un candidat, la décision du comité des équivalences refusant de reconnaître l'équivalence demandée ou de ne la reconnaître qu'en partie.

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

3

MEMBRES DU COMITÉ

- Sophie Grenache, CRHA
- Andrée Mantha, CRHA
- Francine Roy, CRHA

	NOMBRE
Demands pendants à la fin de l'exercice 2016-2017	1
Demands reçues au cours de l'exercice	6
Demands présentées hors délai	0
Demands pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	4
Maintenant la décision initiale	3
Modifiant la décision initiale	1
Demands de révision rendues dans le délai prévu au règlement	4
Demands d'avis pendants à la fin de l'exercice	3



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction principale de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres, dans l'objectif d'améliorer leur pratique professionnelle.

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES

8

BILAN DES ACTIVITÉS

Dans la continuité du plan d'action visant à atteindre un taux d'inspection de 10 % des membres par année d'ici 2020, le comité d'inspection professionnelle a réalisé plusieurs actions concrètes.

En plus de l'embauche de trois nouveaux inspecteurs pour les régions de Laval, Québec et la Gaspésie, le comité a développé et tester une grille de sélection du mode d'inspection à privilégier en fonction des risques ainsi que l'inspection à distance via la vidéoconférence.

Le comité a également sondé les membres ayant été inspectés pendant la période afin de mesurer leur taux de satisfaction et les impacts du processus d'inspection sur leur pratique. Ce sondage a démontré que, malgré l'appréhension qu'ils éprouvaient avant la visite, les membres se disent satisfaits des commentaires et suggestions émis par les inspecteurs, et ce, à 96 %. De plus, 80 % des répondants disent avoir appris des éléments nouveaux concernant l'exercice de leur profession lors de l'inspection.

MEMBRES DU COMITÉ

- Dominique Payeur, CRIA, présidente
- Sylvio Côté, CRIA
- Salima Hamouche, CRHA
- Philippe Lévesque-Groleau, CRHA
- Ginette Morin, CRHA
- France Vallée, CRHA
- Chantal Lamoureux, CRHA, secrétaire

INSPECTRICES ET INSPECTEURS

- Pierre-Alain Rey, CRHA, inspecteur principal
- Julie Barriault, CRHA
- Colette Côté, CRHA
- Jean-François Dallaire, CRHA
- André Lacaille, CRIA
- Jean-Pierre Morin, CRHA

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2017-2018

Le comité d'inspection professionnelle s'est appliqué à mettre en œuvre les principes qui ont été déterminés quant à la vision de l'inspection professionnelle :

- L'inspection professionnelle se fait dans un but d'amélioration de la pratique et non dans un but de trouver des failles et de réprimander les membres.
- Les inspecteurs adoptent une posture d'accompagnement professionnel avec les membres qu'ils rencontrent.
- L'inspection professionnelle est un processus qui s'inscrit dans un continuum de qualité de la pratique des membres et par conséquent :
 - Les extraits de ce processus servent aussi d'intrants pour la détermination des besoins de développement des compétences des membres;
 - Les impacts des inspections sont mesurés et suivis dans le temps.

LE PROGRAMME D'INSPECTION 2017-2018 PRÉVOYAIT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Effectuer au moins 325 visites d'inspection.
- Développer et tester une grille de risques pour déterminer les modes d'inspection les plus appropriés (en personne, à distance et éventuellement en autoévaluation).
- Développer et tester deux modes d'intervention : l'autoévaluation et l'inspection par vidéoconférence.
- Embaucher un inspecteur dans la région de Québec.
- Effectuer un sondage auprès des membres inspectés afin de mesurer le taux de satisfaction, recueillir des recommandations pour améliorer le processus en mode continu et évaluer les impacts engendrés par le processus sur la pratique des membres.

DÉMYSTIFIER LE PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Des actions ont été réalisées afin d'expliquer aux membres et au public en quoi consiste le processus d'inspection professionnelle de l'Ordre.



PROGRESSION DU NOMBRE DE VISITES D'INSPECTION

2015-2016	2016-2017	2017-2018
105	229	327

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE | SUITE

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CIP

28 % DES RAPPORTS ÉMIS CONTENAIENT DES CONSTATS DE NON-CONFORMITÉ.

Les principaux constats de non-conformité relevés par le comité d'inspection professionnelle ont porté sur :

Affichage des deux règlements pour les consultants

Il est demandé au membre de mettre à la vue du public un exemplaire du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes ainsi qu'un exemplaire du Code de déontologie des CRHA et des CRIA. Si des clients sont rencontrés hors du bureau du membre, il est conseillé de conserver ces documents dans un porte-documents, afin de les rendre disponibles pour consultation.

Confidentialité des dossiers d'employés

Il est recommandé au membre de conserver les dossiers des employés dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clef ou auquel le public ou les personnes non autorisées n'ont pas librement accès.

Secret quant aux renseignements de nature confidentielle

Le membre est tenu de préserver le secret quant aux renseignements de nature confidentielle qui viennent à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. Il doit faire en sorte que toutes les mesures soient prises et que toutes les conditions soient en place pour le préserver adéquatement.

Contenu des dossiers

En vertu du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, nous demandons de consigner dans chaque dossier les éléments suivants : la description des mandats, la date d'ouverture des dossiers, les coordonnées du client, la description des motifs de consultation, la description des services professionnels rendus, les recommandations faites au client, la correspondance et les autres documents appartenant au client et relatifs aux services professionnels rendus ainsi que les notes relatives aux conversations téléphoniques.

Confidentialité des dossiers des clients

Il est recommandé au membre de conserver les dossiers de ses clients dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clef ou auquel le public ou les personnes non autorisées n'ont pas librement accès.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE CONCERNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS QUI SE RETROUVENT DANS LE GUIDE DES COMPÉTENCES DES CRHA ET CRIA :

- Gérer les informations relatives à sa pratique professionnelle, notamment quant à la confidentialité, surtout pour ce qui est de la sécurité des documents électroniques.
- Établir et appliquer un processus de présélection et de sélection des candidats et s'assurer que les formulaires de candidature demandent des renseignements en lien avec l'emploi.
- Élaborer et implanter des programmes de prévention en matière de santé et sécurité en lien avec la nature des activités de l'organisation en mettant à jour la politique sur le harcèlement psychologique et en l'enrichissant pour diversifier les moyens de le prévenir et de gérer les plaintes.
- Représenter la profession et favoriser son rayonnement en affichant son titre et en signant les documents.

Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle a pu observer chez certains membres qui exercent seuls, un besoin d'aide, de conseil et de soutien. Dans ces situations, il a été recommandé aux membres de participer à des groupes de discussion, à des groupes informels de pratique ou de recevoir du coaching ou du mentorat.

VÉRIFICATION	NOMBRE
Membres visités	327
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	350
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	327
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	327
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0
Membres ayant fait l'objet d'une enquête particulière sur la compétence	2
Nombre de rapports dressés par le comité d'inspection professionnelle à la suite d'une enquête particulière sur la compétence	2
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

FORMATION CONTINUE

L'environnement professionnel étant en constante évolution, les connaissances acquises durant les études doivent continuellement être renouvelées pour assurer une pratique actuelle et à la fine pointe des tendances professionnelles.

L'Ordre met en place un programme de formation continue obligatoire visant le maintien et le développement des compétences des CRHA et des CRIA. Les membres sont tenus d'effectuer 60 heures de formation, dont 2 heures obligatoires en déontologie, par période de référence de 3 ans.

La seconde période de référence, qui avait débuté le 1^{er} avril 2015, s'est terminée le 31 mars 2018.



À la suite de ces activités, 93 % des participants ont affirmé qu'ils en retiraient des idées à intégrer dans leur pratique.

SEPT CHAMPS DE PRATIQUE ONT PRINCIPALEMENT FAIT L'OBJET DES ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES PAR L'ORDRE, DANS LES PROPORTIONS SUIVANTES :

- 8 % ▶ Exercice du rôle de partenaire d'affaires
- 14 % ▶ Gestion stratégique des ressources humaines et de l'organisation
- 8 % ▶ Gestion de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail
- 22 % ▶ Gestion des relations du travail
- 8 % ▶ Gestion de la dotation
- 12 % ▶ Gestion du développement organisationnel
- 10 % ▶ Compétences relationnelles et personnelles

Les sujets sont sélectionnés en fonction de leur pertinence, en collaboration avec des groupes de travail. Ils reflètent l'actualité sociale et sont traités en tenant compte de leurs impacts sur les ressources humaines. Notons, entre autres, la légalisation du cannabis, le harcèlement en milieu de travail et les enjeux de gestion de la performance au travail.

En plus des formats traditionnels tels que formations en salle et colloques, un partenariat conclu à l'échelle provinciale avec la Fédération des chambres de commerce du Québec a permis à l'Ordre de présenter une conférence pour faire rayonner les saines pratiques en ressources humaines dans plus de quinze villes du Québec.

Le *Bootcamp* Stratégies de formation, également organisé en partenariat, a offert une expérience d'apprentissage interactive aux spécialistes en développement des compétences. Enfin, une activité spéciale, qui s'est déroulée simultanément à Montréal, Québec et en webdiffusion, a réuni professionnels RH et gestionnaires pour entendre une conférence d'un des grands influenceurs de notre profession, M. Dave Ulrich. En complément de la conférence, plus de 140 participants de Montréal et Québec ont travaillé en atelier dans le cadre d'un Forum ouvert sur des pistes de solution concrètes pouvant faire évoluer leur pratique et toute la profession.

Le congrès, les colloques et les rendez-vous ont pour leur part permis des échanges avec des experts internationaux et locaux et stimulé la réflexion sur des enjeux majeurs et leurs impacts sur le monde du travail, tels que :

- L'intelligence artificielle;
- La diversité et l'inclusion;
- L'automatisation;
- La santé organisationnelle.

PORTRAIT DES PARTICIPANTS



Les participants aux activités en salle et à distance provenaient de toutes les régions du Québec. Les conseillers comptaient pour 59 % d'entre eux, alors que 37 % occupaient un poste de gestion. Les professionnels qui travaillent en entreprise étaient majoritaires à 65 % et 40 % étaient des généralistes.

Des efforts considérables ont été déployés afin de rendre les activités de formation accessibles au plus grand nombre de membres. Plus de 13 % de toutes les activités offertes étaient gratuites.

OBLIGATOIRE	NOMBRE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Formation sur la déontologie (en ligne)	1	2	6 203

FACULTATIVES	NOMBRE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Colloques et rendez-vous	7	49	1 371
Congrès	1	11	1 216
Webinaires, classes virtuelles et formations en ligne	63	131,75	7 832
Formations en salle	86	435	1 421
Groupes de discussion	39	570	492

ACTIVITÉS GRATUITES	NOMBRE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
En salle et à distance	18	44	978
En ligne	12	12	4 555

ACTIVITÉS À FAIBLE COÛT	NOMBRE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
En salle et à distance (synchrone)	19	33,25	769
En ligne (asynchrone)	7	12,75	1 038

SANCTIONS IMPOSÉES DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SUIVRE LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (POUR LA PÉRIODE 2012-2015)			NOMBRE
Radiation			1

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

BUREAU DU SYNDIC

- Gilbert Rousseau, CRHA, syndic
- Chantal Giroux, CRHA, syndique adjointe

Lorsqu'il a connaissance d'une information à cet effet, le Bureau du syndic est chargé d'enquêter afin de déterminer si les actes posés dans le cadre de l'exercice de la profession par un membre de l'Ordre sont conformes aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés conformément à ce code, notamment le Code de déontologie. Selon les circonstances, le syndic peut déposer ou non une plainte disciplinaire devant le conseil de discipline ou prendre d'autres mesures qu'il jugera pertinentes.

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	29
Total des membres visés par ces dossiers	36
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	3
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	4
DÉCISIONS	NOMBRE
Porter plainte	0
Ne pas porter plainte	25

MOTIFS DES DEMANDES D'ENQUÊTE

- Des enquêtes à la suite de plaintes de harcèlement au travail qui n'ont pas été faites selon les normes de pratique.
- Les processus ou les pratiques d'embauche, de discipline ou de congédiement qui ne respectaient pas les règles de l'art.
- La conduite ou les propos tenus par des CRHA ou CRIA dans l'exercice de leur profession.



Le syndic accompagne les membres qui se questionnent sur leurs obligations déontologiques.

Sans donner d'avis ni de conseils juridiques, le syndic fournit des renseignements liés à la déontologie et alimente la réflexion des membres afin de favoriser une prise de décision éclairée dans des situations délicates.

Les enjeux déontologiques soulevés par les membres portaient principalement sur :

- Le secret professionnel;
- L'incitation par un client à commettre un acte illégal, discriminatoire ou frauduleux;
- L'indépendance professionnelle et le conflit d'intérêts;
- Les plaintes et les enquêtes en matière de harcèlement au travail;
- La compétence requise pour exécuter un mandat;
- Les normes de pratique en matière d'embauche;
- La publicité et les témoignages sur les médias sociaux.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DE COMPTES

Un client qui a un différend avec un membre de l’Ordre quant au montant d’un compte pour services professionnels rendus peut recourir à la conciliation.

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d’arbitrage des comptes des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés, le syndic de l’Ordre agit à titre de conciliateur.



Aucune demande de conciliation n’a été reçue ni traitée. Par ailleurs, aucun différend n’a été soumis à un conseil d’arbitrage.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d’une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d’un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l’Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ

- M^e Marc-André Robert, CRIA, président
- Serge Bisson, CRIA
- Steven Droz, CRIA
- Jacynthe Girard, CRHA
- Elisabeth Malo, CRHA
- Yvan O’Connor, CRHA
- Jacques Richer, nommé par l’Office des professions
- Christyne St-Onge, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES	3
---------------------------	---

DEMANDES D’AVIS	NOMBRE
Reçues	4
Présentées hors délai	2

AVIS RENDUS RÉPARTIS SELON LA NATURE DE LA CONCLUSION DU COMITÉ	NOMBRE
Concluant qu’il n’y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.	4
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l’opportunité de porter plainte.	0
Concluant qu’il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d’un syndic <i>ad hoc</i> qui prend la décision de porter plainte ou non après enquête, le cas échéant.	0
Suggérant au syndic de référer le dossier au comité d’inspection professionnelle.	0

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est un tribunal administratif indépendant de l’Ordre. Lorsqu’il siège, il est composé d’un avocat du Bureau des présidents des conseils de discipline et de deux membres de l’Ordre. Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée par le syndic, les syndics adjoints et correspondants ou par toute autre personne contre un conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles agréé pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier, notamment le Code de déontologie des membres de l’Ordre.

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

- Marc Bellavance, CRIA
 - Alain Boissonneault, CRIA
 - François Boyer, CRHA
 - Robert Bronsard, CRHA
 - M^e Yvan Bujold, CRIA
 - Benoit Fillion, CRIA
 - M^e Nancy Fournier, CRHA
 - Valérie Gagnon, CRHA
 - Francine Gravel, CRHA
- M^e Stéphane Guinta, CRIA
 - M^e Karl Jessop, CRIA
 - Camille Jomphe, CRHA
 - Serge S. Laverdière, CRIA
 - Pierre Lefebvre, CRHA
 - Linda Lepage, CRIA
 - Denis Morin, CRHA
 - Joël Ross, CRIA
- M^e Nicole Bouchard, secrétaire du conseil de discipline
 - M^e Andréanne LeBel, secrétaire adjointe (1^{er} avril 2017 au 16 février 2018)

Nombre de jours d’audience du conseil	8
Nombre de conférences téléphoniques de gestion d’instance	8
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
Nombre de décisions du conseil rendues plus de 90 jours après la prise en délibéré	1
Nombre de décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Nombre d’appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l’audience est complétée par le Tribunal des professions	0

NATURE DES PLAINTES DONT L’AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

	NOMBRE	
	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Actes dérogatoires à l’honneur et à la dignité de la profession (art. 59.2 c.p.)	1	0
Conflit d’intérêts (art. 37 c.d.)	1	0
Abus de confiance (art. 74 c.d.)	1	0

DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
Rejetant un moyen préliminaire	1
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l’intimé	0
Déclarant l’intimé coupable	2
Acquittant l’intimé et déclarant l’intimé coupable	0
Déclarant l’intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0

NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

	NOMBRE
Radiation provisoire et publication par chef	0
Radiation temporaire et publication par chef	0
Radiation permanente et publication par chef	3
Réprimande par chef	0
Amende par chef	3
Paiement des déboursés	1
Obligation de remboursement des sommes dues au client	0

Le conseil de discipline n’a émis aucune recommandation au conseil d’administration au cours de l’exercice.

USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ



Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a effectué 646 vérifications auprès des personnes qui ne sont plus membres de l'Ordre pour s'assurer qu'ils n'utilisent plus le titre de « conseiller en ressources humaines agréé » ou de « conseiller en relations industrielles agréé », des dénominations pouvant laisser croire qu'ils sont membres de l'Ordre, ou encore les initiales CRHA, CRIA ou CHRP.

ENQUÊTES PORTANT SUR L'USURPATION DE TITRE PAR TYPE DE VÉRIFICATION

	NOMBRE
Vigies aléatoires	634
Signalements	12
Total des vérifications	646

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	207
Anciens membres ayant retiré le titre après avoir été interpellés	172
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	35
Poursuites pénales intentées	0

L'Ordre poursuivra cet exercice au cours de la période 2018-2019 afin de mettre en place des stratégies de communication pour mieux informer les membres et le public sur l'utilisation des titres professionnels CRHA et CRIA.



ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	10 439	1 000 000 \$	5 000 000 \$

- Le règlement en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions ne prévoit pas de classe de membres.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions.

PROGRAMME DE MENTORAT

L'Ordre a mis sur pied un programme de mentorat qui offre la possibilité à des CRHA et des CRIA expérimentés de transmettre leurs acquis et de contribuer à l'amélioration de la profession. Le programme de mentorat permet également d'élargir les possibilités de développement professionnel en fonction des besoins liés à la carrière des participants.

Les membres du comité de pilotage du programme de mentorat recrutent des mentors et des mentorés et réalisent un jumelage qu'ils souhaitent optimal entre professionnels membres de l'Ordre. Ils agissent aussi comme parrains ou marraines auprès des dyades. Finalement, le comité crée des outils et propose des activités liées au mentorat.

Un webinaire obligatoire pour les mentors et les mentorés explique la relation mentorale, le rôle de chacun ainsi que les outils mis à leur disposition.

MEMBRES DU COMITÉ

- Jocelyn Benoît, CRHA
- Annie Cloutier, CRHA
- France Couture, CRHA
- Muriel Drolet, CRHA, Distinction Fellow

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

États financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

demersbeaulne 

ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant

1

États financiers

Résultats

Évolution des actifs nets

État de la situation financière

Flux de trésorerie

Notes complémentaires

2

3

4

5

6 - 14

Renseignements complémentaires

15 - 18

demersbeaulne



demersbeaulne



Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L. (S.E.P.)

1100, avenue McGill College, Bureau 400

Montréal (Québec) Canada H3A 3J6

+ 514 878-9631 + 514 874-0710

demersbeaulne.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 12 septembre 2018

⁽¹⁾ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A122513

Colin et Indira sont membres de Moore Stephens International Limited

Independent firm associated with Moore Stephens International Limited

MOORE STEPHENS

ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Résultats
De l'exercice terminé le 31 mars 2018 2

	2018				2017
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations et admissions (annexe A)	5 679 314	-	191 636	-	5 870 950
Activités de développement professionnel et communauté RH (annexe B)	4 192 123	-	-	-	4 192 123
Ristourne de l'assureur	-	30 595	-	-	30 595
Revenus de placements (annexe C)	130 957	3 878	39 416	4 458	178 709
	10 002 394	34 473	231 052	4 458	10 272 377
Charges (annexe D)					
Formation continue	3 077 049	-	-	-	3 077 049
Communications	2 611 627	-	-	-	2 611 627
Service aux membres	588 359	-	-	-	588 359
Inspection professionnelle	410 260	-	-	-	410 260
Normes d'équivalence	400 415	-	-	-	400 415
Office des professions du Québec	281 880	-	-	-	281 880
Normes et soutien à l'exercice de la profession	261 568	-	-	-	261 568
Autres conditions et modalités	259 712	-	-	-	259 712
Bureau du syndic	249 819	-	-	-	249 819
Conseil d'administration, conseil exécutif, assemblée générale des administrateurs	163 348	-	-	-	163 348
Assurance responsabilité professionnelle	8 472	-	109 357	-	117 829
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	35 712	-	-	-	35 712
Comité de discipline	19 198	-	-	-	19 198
Comité de la formation	12 675	-	-	-	12 675
Autres charges	1 615 586	-	-	1 394	1 616 980
	9 995 680	-	109 357	1 394	10 106 431
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 714	34 473	121 695	3 064	165 946

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

État de l'évolution des actifs nets
De l'exercice terminé le 31 mars 2018 3

	2018				2017
	Fonds général				
	Investis en immobilisations	Affecté d'origine interne	Non grevé d'affections	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début	236 292	60 000	2 844 147	182 704	1 418 746
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(53 050)	-	59 764	34 473	121 695
Virement interfonds (note 10)	-	-	-	(34 473)	34 473
Solde de fonds à la fin	183 242	60 000	2 903 911	182 704	1 574 914

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

État de la situation financière
Au 31 mars 2018

4

	2018				2017
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	
	\$	\$	\$	\$	Total \$
Actif à court terme					
Encaisse	1 386 339	150 000	1 583 837	18 944	3 139 120
Fonds de gestion de trésorerie (note 3)	3 255 140	-	-	-	3 255 140
Débiteurs (note 4)	321 718	30 595	-	-	352 313
Frais payés d'avance	96 810	-	-	-	96 810
Interfonds, sans intérêts	6 451	2 109	-	363	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	37 452	-	-	-	37 452
	5 103 910	182 704	1 583 837	19 307	6 880 835
Placements (note 5)	4 927 541	-	-	142 162	5 069 703
Immobilisations corporelles (note 6)	240 325	-	-	-	240 325
	10 271 776	182 704	1 583 837	161 469	12 190 863
Passif à court terme					
Créditeurs (note 8)	1 771 788	-	-	-	1 771 788
Produits reportés (note 9)	5 156 978	-	-	-	5 156 978
Interfonds, sans intérêts	-	-	8 923	-	-
	6 928 766	-	8 923	-	6 928 766
Loyer reporté	138 774	-	-	-	138 774
Avantages incitatifs relatifs au bail	57 083	-	-	-	57 083
	7 124 623	-	8 923	-	7 124 623
Actif net					
Investis en immobilisations	183 242	-	-	-	183 242
Affecté d'origine interne	60 000	-	-	-	60 000
Non grevé d'affectations	2 903 911	-	-	-	2 903 911
Affecté aux bénéfices d'assurances	-	182 704	1 574 914	161 469	1 919 087
	3 147 153	182 704	1 574 914	161 469	5 066 240
	10 271 776	182 704	1 583 837	161 469	12 190 863

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur



Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

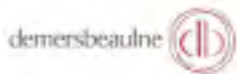
Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

5

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	165 946	657 827
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement - actifs incorporels	-	71 507
Amortissement - immobilisations corporelles	64 418	66 321
Perte (gain) sur la disposition de placements	33 430	(171 890)
Amortissement - avantages incitatifs relatifs au bail	(11 368)	(10 073)
Amortissement - loyer reporté	(24 489)	(24 489)
	227 937	589 203
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	261 446	549 728
	489 383	1 138 931
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 409 671)	(1 082 448)
Produit sur la cession de placements	891 041	1 108 640
	(518 630)	26 192
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29 247)	1 165 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 423 507	5 258 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	6 394 260	6 423 507
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	3 139 120	3 887 734
Fonds de gestion de trésorerie	3 255 140	2 535 773
	6 394 260	6 423 507

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

6

1. Description de l'organisme

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le Code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

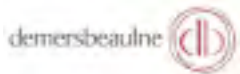
Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 \$ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler des fonds aux fins d'assurances responsabilités professionnelles.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accumuler des fonds en vue de soutenir les membres qui ont subi un préjudice ou des dommages, engagé des dépenses, perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre l'un ou l'autre des devoirs prévus au Code de déontologie des CRHA et des CRIA ou pour avoir dénoncé un membre qui enfreint le Code de déontologie.

Avantages incitatifs relatifs au bail et loyer reporté

Le loyer reporté est constitué de loyers gratuits. Le loyer reporté et les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié jusqu'en novembre 2023.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

7

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et indépendante et que l'Ordre utilise ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des obligations et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds de gestion de trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des obligations et des actions de sociétés cotées en Bourse.

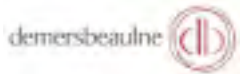
Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constataion des produits

Les revenus des activités de développement professionnel et communauté RH sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.



ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du QuébecNotes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

8

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation

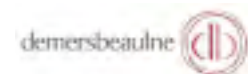
Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du QuébecNotes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

9

3. Fonds de gestion de trésorerie

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Au 31 mars 2018, ces fonds portent intérêt à un taux de 1,00 % (0,90 % en 2017).

4. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients	176 946	154 345
Compte à recevoir de la Fondation, sans intérêts	57 716	12 524
Provision pour mauvaises créances	(5 918)	(12 387)
Intérêts courus	9 955	10 386
Distributeur	83 019	136 600
Ristourne de l'assureur	30 595	29 513
	352 313	330 981

5. Placements

	2018	2017
	\$	\$
Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 % à 5,75 %, échéant entre juin 2022 et décembre 2045	354 252	355 131
Obligations de la province de l'Ontario, 2,60 % à 6,50 %, échéant entre juin 2020 et juin 2043	537 624	528 263
Obligations corporatives, 1,64 % à 7,05 %, échéant entre novembre 2018 et septembre 2042	1 746 669	1 748 036
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,30 % à 4,70 %, échéant entre juin 2037 et juin 2042	189 497	181 847
Obligations de la province du Québec, 3,50 % à 5,75 %, échéant entre décembre 2020 et décembre 2045	182 787	138 484
Obligations de la province de l'Alberta, 3,45 %, échéant en décembre 2043	17 385	16 158
Solde à reporter	3 028 214	2 967 919



ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

10

5. Placements (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Solde reporté	3 028 214	2 967 919
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	425 049	401 189
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars américains	1 653 892	1 252 847
	5 107 155	4 621 955
Placements réalisables au cours du prochain exercice	37 452	166 124
	5 069 703	4 455 831

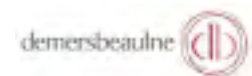
6. Immobilisations corporelles

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	366 027	349 483	16 544
Améliorations locatives	676 277	452 496	223 781
	1 042 304	801 979	240 325
			304 743

7. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,99 %. Au 31 mars 2018, la marge de crédit n'est pas utilisée.

De plus, la société dispose d'un crédit autorisé de 50 000 \$ au moyen de cartes de crédit.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

11

8. Crédoiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	791 394	808 921
Salaires et vacances à payer	523 766	403 410
Charges sociales à payer	56 971	78 906
Taxes de vente	358 170	247 234
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	41 487	15 577
	1 771 788	1 554 048

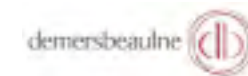
Au 31 mars 2018, les crédoiteurs incluent une somme de 415 391 \$ (326 140 \$ en 2017) à remettre à l'État.

9. Produits reportés

	2018	2017
	\$	\$
Cotisations	4 469 050	4 408 594
Inscriptions et colloque	59 162	63 993
Examen	97 725	71 457
Congrès	354 161	383 769
Abonnements à la revue Effectif	908	1 784
Programme de développement professionnel	165 672	127 359
Offres d'emploi	10 300	14 020
	5 156 978	5 070 976

10. Virement interfonds

Conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur et au revenu d'intérêts générés par le fonds, soit 34 473 \$ (32 262 \$ en 2017), a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.



ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

12

11. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'Ordre à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 mars 2018, les actifs et les passifs incluent les montants suivants libellés en devises étrangères :

	2018		2017	
	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	16 531	12 821	379 625	285 454
Placements	1 653 892	1 282 683	1 252 847	942 061

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'Ordre à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'Ordre à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

13

11. Instruments financiers (suite)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'Ordre effectue une surveillance constante des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation afin d'être en mesure de respecter ses engagements liés à des passifs financiers.

12. Engagements contractuels

a) L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux, à verser un montant de 3 003 790 \$ d'ici à 2024. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2019	527 375
2020	528 622
2021	530 895
2022	531 130
2023 et suivants	885 768

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats pour de l'hébergement informatique, à verser un montant de 205 833 \$ d'ici à 2021. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2019	88 214
2020	88 214
2021	29 405

ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

14

13. Information sur les résultats

	2018	2017
	\$	\$
Amortissement - avantages incitatifs relatifs au bail	(11 368)	(10 073)
Amortissement - immobilisations corporelles	64 418	66 321
Amortissement - actifs incorporels	-	71 507
Intérêts et frais bancaires	5 704	6 021
Amortissement - loyer reporté	(24 489)	(24 489)

14. Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (la Fondation) du fait de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation a été créée pour contribuer à l'avancement de l'éducation dans le domaine du développement et de la gestion des ressources humaines et d'éduquer le public en ce qui concerne le développement de la gestion des ressources humaines dans les organisations. L'Ordre fournit à titre gracieux des services d'administration et de comptabilité. La Fondation est constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, et elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

15. Rémunération globale de la haute direction

Au 31 mars 2018, la rémunération globale de la direction générale inclut le salaire annuel, le boni, les charges sociales et les avantages sociaux et s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Directrice générale	252 294	245 379

La présidente du conseil ainsi que les administrateurs siègent à titre de bénévoles.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

Renseignements complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

15

Annexe A - Cotisations et admissions

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations régulières	5 146 789	4 836 938
Conseil interprofessionnel du Québec	46 597	41 724
Office des professions du Québec	280 098	263 184
Frais d'admission	205 830	152 677
	5 679 314	5 294 523
Fonds de prévention		
Assurance responsabilité professionnelle	191 636	193 494
	5 870 950	5 488 017

Annexe B - Activités de développement professionnel et communauté RH

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
Inscriptions	2 259 316	2 033 220
Publicités et commandites	1 015 656	827 179
Offres d'emplois	569 440	463 052
Groupes de discussion	188 609	214 904
Partenariats	120 028	126 053
Régions	23 614	26 245
Location de salles	2 878	2 553
Autres	12 582	22 181
	4 192 123	3 715 387

ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du QuébecRenseignements complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

16

Annexe C - Revenus de placements

					2018
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Perte sur la disposition de placements	(33 282)	-	-	(148)	(33 430)
Revenus d'intérêts	116 358	3 878	39 416	4 606	164 258
Dividendes et revenus de distribution (fonds communs)	47 881	-	-	-	47 881
	130 957	3 878	39 416	4 458	178 709
					2017
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gain (perte) sur la disposition de placements	172 900	-	-	(1 009)	171 891
Revenus d'intérêts	90 338	2 749	25 579	5 129	123 795
Dividendes et revenus de distribution (fonds communs)	55 463	-	-	-	55 463
	318 701	2 749	25 579	4 120	351 149

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du QuébecRenseignements complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

17

Annexe D - Charges

				2018
	Projets	Salaires et charges sociales	Frais généraux fixes	Total
	\$	\$	\$	\$
Formation continue	1 844 725	986 741	245 583	3 077 049
Communications	1 681 430	768 351	161 846	2 611 627
Service aux membres	292 956	239 964	55 439	588 359
Inspection professionnelle	22 158	330 167	57 935	410 260
Normes d'équivalence	25 009	292 195	83 211	400 415
Office des professions du Québec	281 880	-	-	281 880
Normes et soutien à l'exercice de la profession	27 907	194 727	38 934	261 568
Autres conditions et modalités	48 625	175 640	35 447	259 712
Bureau du syndic	70 025	168 123	11 671	249 819
Conseil d'administration, conseil exécutif, assemblée générale des administrateurs	78 216	73 607	11 525	163 348
Assurance responsabilité professionnelle	109 357	7 187	1 285	117 829
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	35 712	-	-	35 712
Comité de discipline	19 198	-	-	19 198
Comité de la formation	12 675	-	-	12 675
Autres charges	-	600 355	1 016 625	1 616 980
	4 549 873	3 837 057	1 719 501	10 106 431

Les charges directement liées à un projet sont attribuées à ce projet. Les frais généraux sont attribués aux différents projets au prorata des heures réelles imputées à chacun des projets.

ÉTATS FINANCIERS | SUITE

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Renseignements complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2018

18

Annexe D - Charges (suite)

	2017		
	Projets	Salaires et charges sociales	Frais généraux fixes
	\$	\$	\$
Formation continue	1 633 463	892 197	286 065
Communications	1 354 758	760 148	199 718
Service aux membres	206 203	210 448	54 589
Inspection professionnelle	23 611	258 890	63 686
Normes d'équivalence	25 659	269 084	83 326
Office des professions du Québec	266 741	-	-
Normes et soutien à l'exercice de la profession	61 165	98 670	16 086
Autres conditions et modalités	69 433	150 375	31 009
Bureau du syndic	66 670	137 938	11 743
Conseil d'administration, conseil exécutif, assemblée générale des administrateurs	134 281	54 635	10 912
Assurance responsabilité professionnelle	105 473	4 908	1 120
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	35 339	-	-
Comité de discipline	1 175	-	-
Comité de la formation	-	-	-
Autres charges	-	672 087	674 634
	3 983 971	3 509 380	1 432 888
			8 926 239

Les charges directement liées à un projet sont attribuées à ce projet. Les frais généraux sont attribués aux différents projets au prorata des heures réelles imputées à chacun des projets.

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

📍 1200, avenue McGill College, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 4G7

☎ 514 879-1636 ou 1 800 214-1609

📠 514 879-1722

@ info@ordrecrha.org

🌐 ordrecrha.org